



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 JANVIER 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 35

Votants : 44

N° CC2025-01-05

OBJET :

**OUVERTURE DE
CREDITS
D'INVESTISSEMENT
POUR L'EXERCICE
2025 EN ATTENTE DU
VOTE DU BUDGET**

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 janvier à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 22 janvier 2025 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

Présents : Jean-Yves ARNAUD ; Michel BANCAREL ; Jean-Claude BELLARD, Christine BONNET ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean- Claude CAZEAU ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Jacqueline DUBOISSET ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Marc GIDEL ; Patrick GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Gilles GOUYON ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Christian JOUHET ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Bernard PENY ; René POUILLE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Odile SOULIER ; Jacques THOMAS ;
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Cédric BOILOT ayant donné procuration à Sylvain DURIN ; Guy CHARTOIRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Bernard GRAND ayant donné procuration à Christian JEROME ; Anthony PALERMO ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET ; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ;

Excusés remplacés par le suppléant : François BRUNET remplacé par Lionel FAURE ; Bernard DUVERGER remplacé par Daniel CHARRAUX ; Marie TARDIVAT remplacée par Claude CHAMBON ;

Excusés : Denis ASTRUC ; Marc BEAUMONT ; Didier BOURNAT ; Aurélie DEFRETIERE ; Claude DUBOSCLARD ; Annelise DURON ; Pascale JEAN ; Marie-Christine LOURDIN ; Margaux PIQUELLE ; Valérie ROCHE ; David SABY ; Christophe SARRE ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ ;

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions de son article L. 5211-11,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2016, prononçant la fusion des communautés de communes de Pionsat, Cœur de Combrailles et du Pays de Saint Eloy avec extension aux communes de Menat, Servant, Teilhet, Neuf Eglise et Virlet au 1er janvier 2017,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy en date du 13 mars 2019,

Vu la délibération CC20240803 du 19 octobre 2024, autorisant l'ouverture des crédits d'investissement 2025 à hauteur de 25% du budget n-1

Considérant que les élus ont décidé de renouveler l'opération « rénovation du petit patrimoine bâti » pour 2025,

- que le renouvellement du marché « rénovation du petit patrimoine bâti » doit être fait avant le 15/03/2025,
- que les crédits budgétaires en investissement du budget principal pour un montant de 30 000 € TTC doivent être inscrits au budget principal 2025,

Considérant que le sèche-linge de la MC de St Gervais est tombé en rade depuis la semaine dernière et que son remplacement par du matériel semi professionnel était prévu en inscription au budget 2025,

- que l'acquisition de matériel semi professionnel pour les trois micro-crèches font l'objet d'une subvention de la part de la CAF,
- la pertinence de passer une seule commande pour les trois structures, en prévention d'une casse éventuelle d'ici le vote du budget 2025,
- que les crédits budgétaires en investissements du budget principal pour un montant de 14 786 € TTC doivent être inscrits au budget principal 2025,

Considérant que l'acquisition des présentoirs pour les communes prévues au budget 2024 n'ont pas pu être inscrite en reste à réaliser car le devis n'était pas arrivé,

- que les crédits budgétaires en investissements du budget principal pour un montant de 20 000.00 € TTC doivent être inscrits au budget principal 2025,

Considérant que la délibération accordant l'ouverture des crédits à hauteur de 25% du budget n-1 n'est pas suffisante,

Propose au Conseil Communautaire :

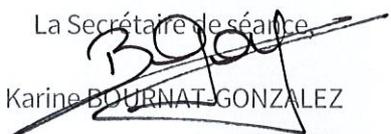
- D'approuver l'ouverture de crédits budgétaire en dépenses d'investissements au budget principal pour l'exercice 2025 à hauteur de :
 - 30 000 € TTC en dépenses d'investissement compte 2181 -opération 02 « non individualisées », pour l'opération Petit patrimoine.
 - 14 786 € TTC en dépenses d'investissement compte 2188 - opération 003 « équipement divers matériel et mobilier », pour l'acquisition de matériel professionnel dans les micro-crèches.
 - 20 000.00 € TTC en dépenses d'investissement compte 21888- opération 02 « non individualisées », pour l'acquisition de présentoirs.
- D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- adopte les propositions budgétaires ci-dessus,
- dit que ces crédits budgétaires seront bien inscrits au budget principal de la Communauté de communes pour l'exercice 2025.
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions,

.....
Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy les Mines, le 28 janvier 2025.

La Secrétaire de séance


Karine BOURNAT-GONZALEZ

Le Président


Laurent DUMAS



Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes